



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/2018



ID : 083-218300036-20181030-CM2018059-DE

Délibération N° 2018-059

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER.

Excusé : Roger MALAMAIRE représenté par Roland NARDELLI.

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 09    Nombre de Suffrages exprimés : 10

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION COMITE AMPUS FESTIVITES POUR L'ANNEE 2018

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-003 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association Comité Ampus Festivités pour l'année 2018 d'un montant de 5 500,00€.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-004 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association Olympique Cyclisme Centre Var pour l'année 2018 d'un montant de 1 500,00€.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-016 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour l'année 2018 d'un montant total de 20 750,00€.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-051 du 24 Juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association A pas de velours pour l'année 2018 d'un montant de 300,00€.

L'association Comité Ampus Festivités organise le 16 décembre 2018 la 1<sup>ère</sup> Balade Gourmande d'hiver et sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000€.

Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'association suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2018
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	4 000,00 €
	TOTAL	4 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'association Comité Ampus Festivités pour un montant de 4 000,00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en Décision modificative n°2 Exercice 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

